

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

ID : 062-216207365-20240517-DEC2024\_78-AI

S<sup>2</sup>LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ACQUISITION DE DECORATIONS DE NOEL POUR LA COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-  
LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'achat de tonnelles ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société DECOLUM ILLUMONATION ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

est signé avec la société Décolum Illuminations (sise 3 rue du finissage 55310 Tronville en Barrois ) un devis pour l'acquisition plusieurs décorations de Noël , soit un montant de 2872,80 euros TTC ;

**ARTICLE 2**

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 17 mai 2024

DEC 2024 - 78

Pour Le Maire empêché,  
Vincent Knockaert



DGS